



...le PLF 2021, programme 152 « gendarmerie nationale »

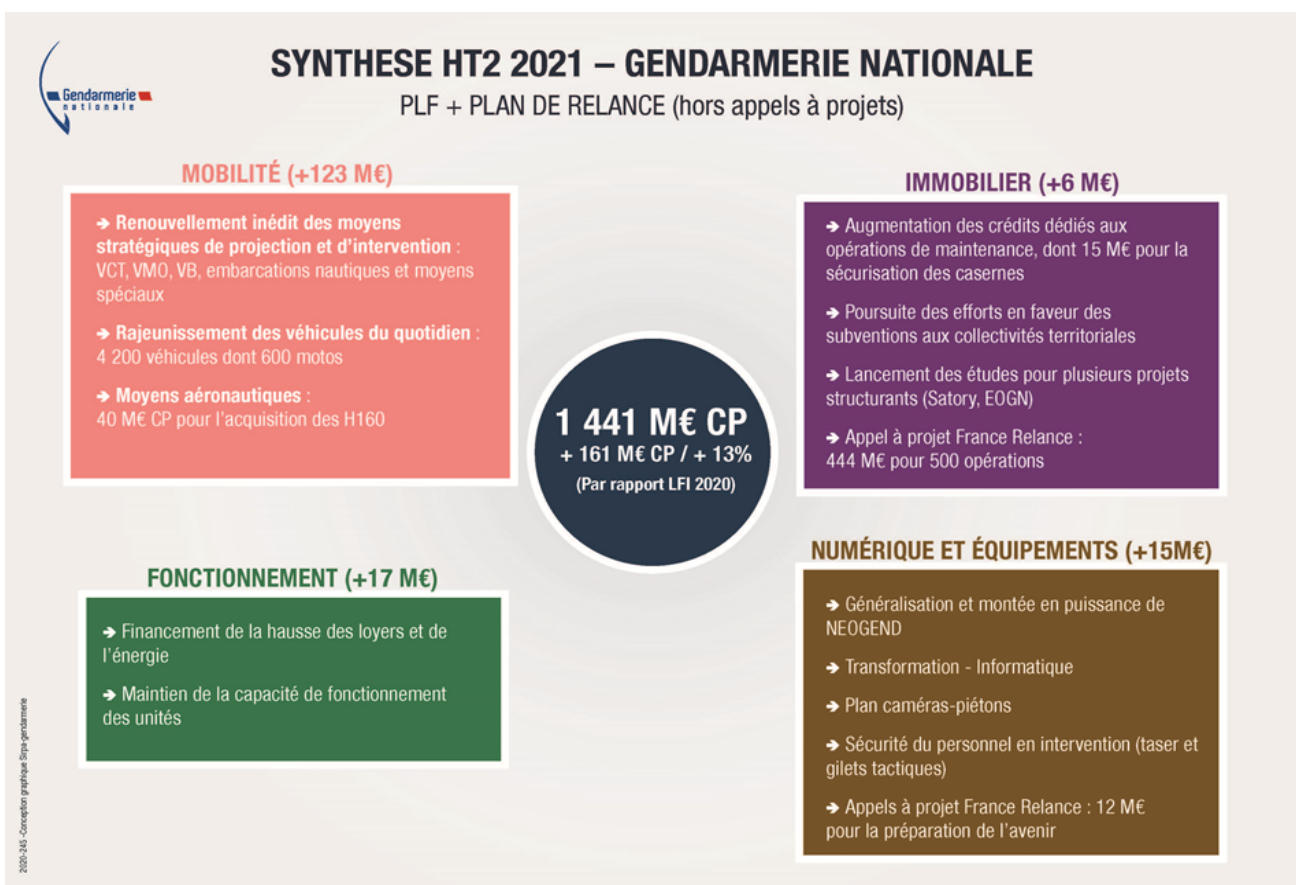
## UN EFFORT D'INVESTISSEMENT QUI DOIT PERDURER

Rapport pour avis de M. Philippe PAUL et Mme Gisèle JOURDA, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Avis n° 140 (2020-2021) Tome 11

*Au cours de sa réunion du 25 novembre 2020, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du programme « Gendarmerie nationale » de la mission « sécurité » du projet de loi de finances pour 2021.*

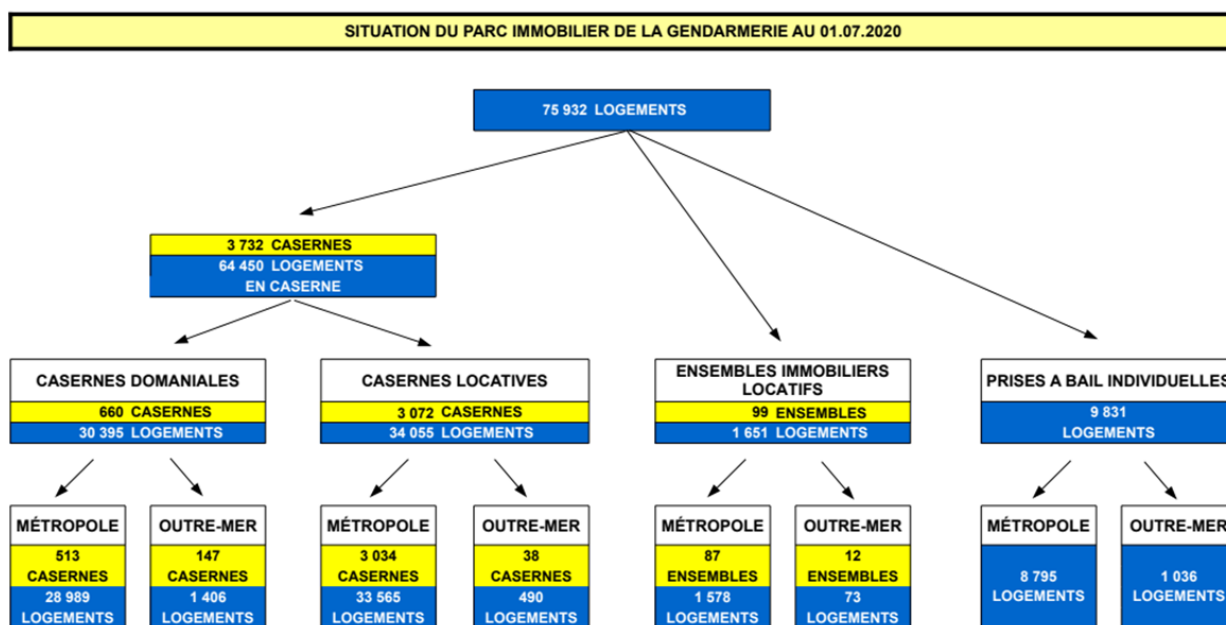
Si les crédits du programme 152 inscrits au PLF 2021 stagnent par rapport à 2020, le PLFR3 et le plan de relance permettent de porter l'investissement de la gendarmerie nationale à un niveau plus élevé que les années précédentes. Il faut notamment saluer l'acquisition de 10 hélicoptères H160 et de près de 4 500 véhicules dont 48 véhicules blindés. Par ailleurs, 335 emplois seront créés. Cette évolution permet des avancées significatives en matière d'équipements mais la commission s'interroge sur la pérennité de cet effort budgétaire pour les prochaines années: Il reste indispensable d'améliorer de manière structurelle et durable le financement de la Gendarmerie nationale.



Les principaux axes du budget de la gendarmerie pour 2021, hors frais de personnel du titre 2 (« HT2 »).  
Source : ministère de l'intérieur

# 1. L'IMMOBILIER DE LA GENDARMERIE, UN PROBLEME A TRAITER DANS LA DUREE

Depuis plusieurs années, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées alerte sur **l'état de grande vétusté dans lequel se trouvent de nombreux bâtiments de la gendarmerie nationale, qu'il s'agisse de locaux professionnels ou de logements**. Concernant en particulier ces derniers, la commission rappelle qu'il s'agit pour les gendarmes d'un outil de travail, garantissant leur pleine disponibilité pour l'accomplissement des missions dont ils sont chargés. En contrepartie, ces logements doivent permettre à leur famille de vivre dans des conditions décentes.



Source : Geaude 2G AI

Les casernes mixtes (à la fois locative et domaniale) sont comptabilisées avec les casernes locatives.

- **Caserne** : Une caserne est une enceinte militaire clôturée sur la totalité de sa périphérie en vue d'éviter les intrusions et pour laquelle diverses mesures de sécurité passive et active, tendant à la protection du personnel, des matériels et des bâtiments, sont mises en œuvre. Une caserne est composée de locaux de service et techniques nécessaires à l'accomplissement des missions de la gendarmerie et des logements permettant aux militaires et à leur famille de résider sur place. Sont exclus de ces chiffres, les terrains nus, les relais radio et toutes les annexes de casernement.

- **Logements** : Seuls les logements familiaux sont comptabilisés dans cet état. Les logements déclassés en locaux de service et techniques au profit du service ou de l'hébergement des GAV et CSTAGN, ainsi que les logements déclassés par l'administration centrale, ne sont pas pris en compte.

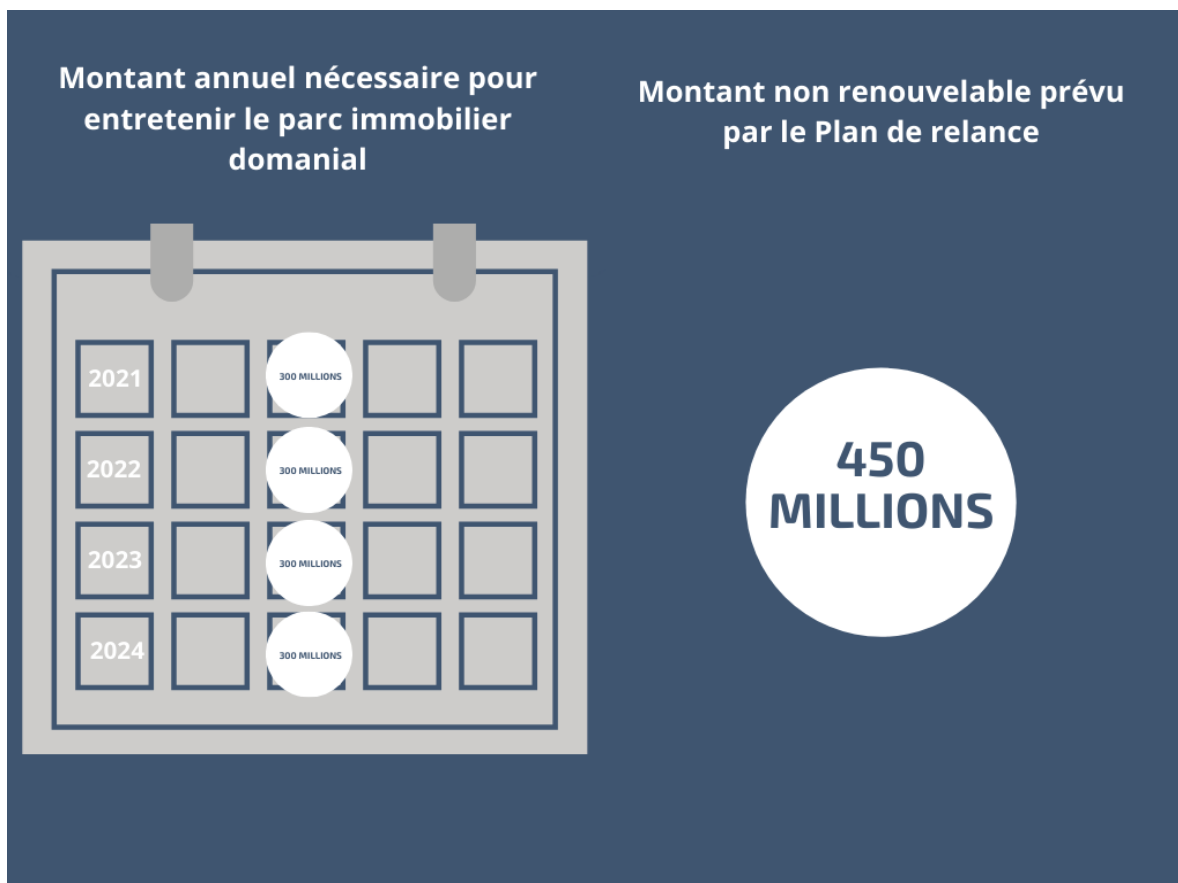
En 2021, le projet de loi de finances prévoit l'allocation de seulement 95,3 millions d'euros (AE) aux investissements immobiliers de la gendarmerie, contre 98,1 millions d'euros en 2020. Sur ces 95,3 M€, 80,3 M€ seront consacrés à la maintenance immobilière du parc domanial et 15 M€ au renforcement de la sécurité et de la protection des casernes. Par ailleurs, le plan « poignées de portes » a permis, pour 15 millions d'euros, de réaliser environ 3200 petites opérations d'entretien.

Pour compenser cette baisse, **les crédits immobiliers prévus au titre du programme 152 seront complétés par ceux de la mission « Plan de relance »**, à hauteur de 47 millions d'euros pour la maintenance immobilière et surtout de 440 millions d'euros en autorisations d'engagement et 137 millions d'euros en crédits de paiement pour la rénovation énergétique des bâtiments, par le biais d'appels à projet « France relance ». Environ 500 projets ont ainsi été proposés par la Gendarmerie nationale et sont en cours d'examen. Toutefois, la commission observe que :

- A ce stade, elle ne dispose pas d'informations sur le nombre de projets qui seront effectivement retenus et la somme totale qui sera engagée ;
- Les projets doivent en principe être livrés dans les deux ans, ce qui est trop court pour certains projets complexes ou de grande ampleur ;

- Cette opération est ponctuelle et il n'y a pas une meilleure visibilité à moyen terme que les années précédentes pour l'immobilier de la gendarmerie.

Le nouveau Livre blanc sur la sécurité intérieure, publié le 16 novembre 2020, ne fait que reprendre le constat habituel en indiquant qu'il est nécessaire de « mettre à niveau les crédits consacrés à l'entretien du parc, très inférieurs au niveau nécessaire pour éviter la dégradation des bâtiments ». **Ce serait en effet une somme d'environ 300 millions d'euros qu'il serait nécessaire de dégager chaque année** afin d'entretenir correctement le parc immobilier : 100 millions d'euros pour la maintenance et 200 millions d'euros pour les opérations de reconstruction ou de renouvellement.



Sans une programmation financière pluriannuelle réalisée à partir d'un état des lieux de l'ensemble des besoins et **offrant ainsi enfin la visibilité attendue**, il est à craindre que l'ambition de remettre à niveau l'ensemble du parc immobilier reste lettre morte. Or, le futur projet de loi sur la sécurité intérieure, qui pourrait comporter une telle programmation, n'est annoncé que pour 2022. Les gendarmes, soutenus par la commission, attendent donc des engagements forts dans ce domaine.

Au total, **2021 sera donc une bonne année pour l'immobilier de la gendarmerie et la commission s'en félicite, mais rien n'est encore acquis pour permettre le retour à une situation normale à moyen et long termes.**

## 2. UNE COUVERTURE TERRITORIALE A PRESERVER

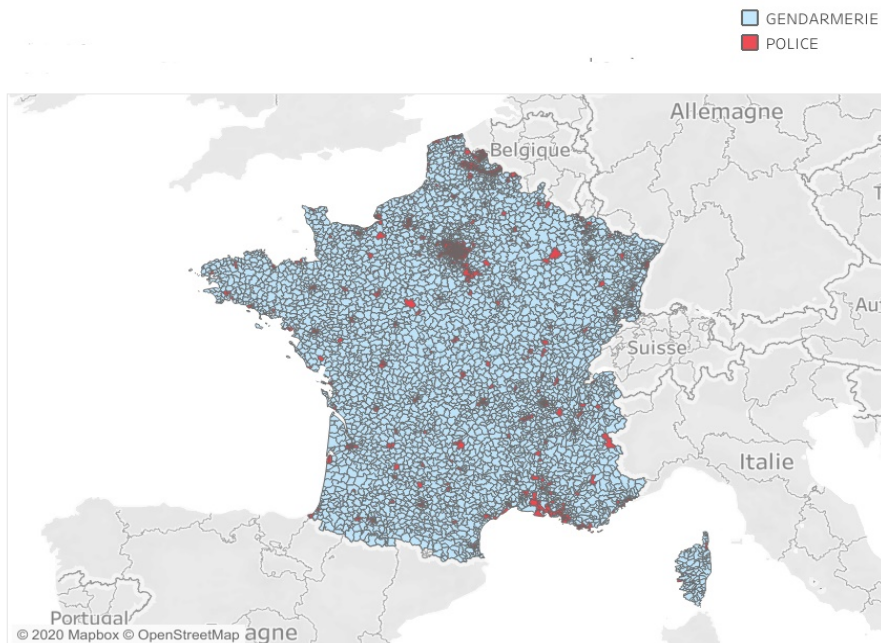
Lors de l'exercice budgétaire précédent, la commission avait alerté sur des réflexions préliminaires menées au sein de la gendarmerie nationale relatives à la **réduction possible du maillage territorial** par regroupements d'unités. L'objectif était alors une rationalisation des moyens et une concentration des ressources au profit des unités restantes qui seraient alors mieux dotées. La commission avait estimé qu'une telle réforme constituerait un recul des services publics de proximité particulièrement peu pertinent dans le contexte actuel. Toutefois, selon le directeur

général de la gendarmerie nationale, entendu par la commission, il n'y a pas à ce jour de projet visant à une telle réduction du maillage.

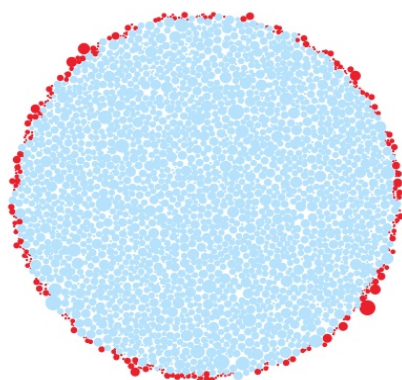
En revanche, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a estimé, à l'occasion de la publication du livre blanc le 16 novembre dernier, qu'il était nécessaire de modifier la répartition territoriale police/gendarmerie, selon lui insatisfaisante. Le Livre blanc précise qu'il s'agit essentiellement **d'adapter la répartition des forces aux zones périurbaines** (40% du territoire) en fonction de leurs caractéristiques propres, et non plus seulement en fonction des seules données quantitatives que sont la population et les statistiques de la délinquance. Par ailleurs, des départements ruraux pourraient passer intégralement en zone gendarmerie.

La commission rappelle qu'une telle réforme suppose **la consultation préalable des élus locaux concernés** par une éventuelle opération de redéploiement des forces de l'ordre, dès lors qu'ils ont une bonne connaissance des caractéristiques de la délinquance de leur territoire. L'implantation de la gendarmerie sur le territoire a déjà connu des évolutions significatives au cours des dernières années, notamment dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques entre 2008 et 2012, avec la fermeture de nombreuses casernes. **Or, ces évolutions ont parfois remis en cause une adaptation fine aux réalités de la délinquance**, obtenue grâce à un travail accompli sur de longues années, notamment lorsque des brigades de gendarmerie ont laissé la place à la police nationale dans des zones périurbaines. La commission sera donc d'une grande vigilance pour éviter toute future dégradation du service rendu en matière de sécurité.

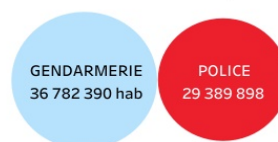
Répartition territoriale entre les forces de Gendarmerie et de Police



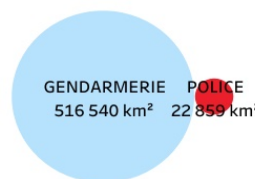
Service de sécurité



Nombre d'habitants protégés



Superficie surveillée (km<sup>2</sup>)

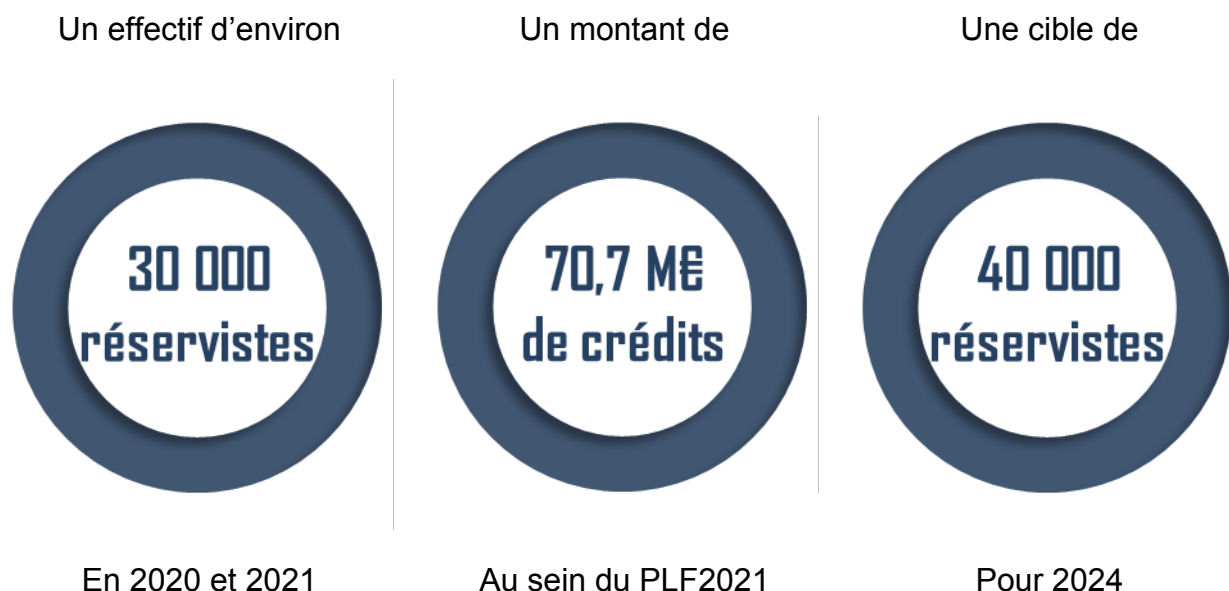


Données issues du Ministère de l'Intérieur (data.gouv.fr)

### 3. FINANCER LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA RESERVE OPERATIONNELLE

La **réserve opérationnelle est devenue indispensable** au fonctionnement quotidien de la gendarmerie nationale au cours des dernières années, notamment dans les territoires, où elle constitue un apport essentiel aux brigades (engagement durant la période estivale pour la sécurité publique dans les zones d'affluence saisonnière) ou lors de certains grands événements nationaux (Tour de France cycliste, Euro 2016, etc) mais aussi dans la lutte contre l'immigration illégale.

À cet égard, les rapporteurs **relèvent une certaine contradiction entre les priorités affichées et les données budgétaires**. D'un côté, l'importance du rôle de la réserve est reconnue par tous et le **passage de 30 000 réservistes** (pour environ 2 000 emplois par jour en moyenne mais 6 000 à 7 000 par jour actuellement du fait du contexte sécuritaire) **à 40 000 voire 50 000 réservistes est envisagé** dans la perspective de « l'empilement des missions » à l'horizon 2024 (gilets jaunes, coupe du monde de rugby en 2023 et Jeux Olympiques de 2024). De l'autre, **les crédits stagnent à 70,7 millions d'euros en 2021** (montant identique à celui de 2020) alors qu'ils étaient de près de 100 millions d'euros il y a deux ans, montant qui constituerait un niveau satisfaisant. En outre, ces crédits servent parfois de variable d'ajustement, d'où des à-coups budgétaires et parfois un retard dans l'emploi des réservistes déjà recrutés si bien que certains, qui ont vu entretemps leur situation changer, ne sont plus disponibles lorsqu'il est fait appel à eux.



Dès lors, il est impératif d'assurer **une remontée en puissance des crédits de la réserve opérationnelle** et d'offrir à celle-ci une visibilité à moyen et long terme en **sanctuarisant son financement** au sein de la future loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure.

### 4. LA REFORME DE LA RESERVE DE PRECAUTION : METTRE FIN AU STOP ANG GO DANS L'EXECUTION BUDGETAIRE

La réserve de précaution concernait, en 2020, 4 % des crédits hors dépenses de personnel, soit 83,1 millions d'euros en autorisations d'engagement et 51 millions d'euros en crédits de paiement. Le « surgel » ministériel supplémentaire est de 1 % hors titre 2, soit 12,1 millions d'euros en autorisations d'engagement et 12,8 millions d'euros en crédits de paiement. **Ainsi, au total, le gel des crédits sur le programme 152 se monte à 95,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et 63,8 millions d'euros en crédits de paiement.**

En 2020 et de manière exceptionnelle, l'ensemble de la réserve de précaution, soit 51 millions d'euros, a été « dégelée » pour faire face aux conséquences de la crise du coronavirus, celle-ci ayant engendré un surcoût de 30 millions d'euros dont 21 pour les équipements.

Toutefois, en temps normal, **la mise en réserve des crédits perturbe gravement l'exécution budgétaire**. En effet, si le taux de la réserve hors titre 2 est de 4 %, il convient de prendre en compte le caractère obligatoire de près des deux tiers des dépenses de la gendarmerie, avec notamment un montant massif de dépenses pour les loyers. **Dès lors, le taux de mise en réserve sur les dépenses « manœuvrables » de la gendarmerie est de 11 %**. Chaque année, la mise en réserve affecte ainsi nécessairement les variables d'ajustement que sont les crédits de fonctionnement et surtout d'investissement, notamment pour l'immobilier.

A l'issue de sa rencontre avec le Conseil de la formation militaire de la gendarmerie nationale, le ministre de l'intérieur a annoncé qu'il s'engageait à « *solliciter le ministre délégué aux comptes publics en vue de mettre fin à une pratique budgétaire très pénalisante* ». La commission partage cette analyse sur la nécessité de **retrouver des marges de manœuvre** permettant une gestion plus sereine des crédits de la gendarmerie nationale tout au long de chaque exercice budgétaire.



**Christian Cambon**

Président de la commission  
Sénateur du Val-de-Marne  
(LR)

Commission des affaires étrangères, de  
la défense et des forces armées

<http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>



**Philippe Paul**

Rapporteur  
Sénateur du Finistère  
(LR)



**Gisèle Jourda**

Rapporteuse  
Sénatrice de l'Aude  
(SER)

Consulter le dossier législatif :

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2021.html>